Nations Unies DP/DCP/GAB/4

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
30 novembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour le Gabon (2023-2027)

Table des matières

Page

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2

II. Priorités du programme et partenariats 4

III. Administration du programme et gestion des risques 9

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme 10

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Gabon (2023-2027). 12

22-27329 (F) 071222 281222

Merci de recycler

I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le Gabon est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constants de 6 760 dollars en 2021 (contre 15 188 dollars en 1976)[1]. Sa population de 2,2 millions d'habitants a la particularité d'être très urbaine, 90 % vivant en ville, et majoritairement jeune, 36 % ayant moins de 15 ans et 34 % entre 15 et 35 ans. Les forêts couvrent 88 % du territoire national, ce qui fait du Gabon l'un des rares pays à forte couverture forestière et à faible déforestation. Le Gabon contribue à la régulation du climat mondial, une quantité nette de près de 100 millions de tonnes de dioxyde de carbone étant séquestrée sur son territoire par an[2].

2. L'exécution du Plan stratégique Gabon émergent (2009-2025), adopté dans le but de sortir le pays de sa dépendance à l'égard du pétrole, a commencé à ralentir en 2014. La plupart des indicateurs macroéconomiques ont régressé entre 2010 et 2021[3] : le taux de croissance du PIB réel est passé de 5,7 à 1,5 % ; les recettes budgétaires sont passées de 28 à 18 % du PIB ; la dette publique s'est envolée, passant de 26 à 63 % du PIB ; la balance des paiements est passée d'un excédent de 14 % à un déficit de 5,4 % du PIB.

3. Le taux de pauvreté est passé de 42 % en 2005 à 33,4 % en 2017[4], mais il reste inchangé depuis. Malgré la forte baisse du PIB par habitant au cours des trois dernières décennies, la valeur de l'indice de développement humain demeure élevée (0,706)[5]. Globalement, le Gabon progresse vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau potable et de l'accès à l'électricité. Toutefois, cette performance cache des disparités entre zones urbaines et zones rurales. Les femmes, les jeunes et les populations des zones forestières sont les plus touchés. Il existe une forte inégalité de genre, la valeur de l'indice de développement de genre étant de 0,916 (0,670 pour les femmes, contre 0,731 pour les hommes)[6]. Le taux de chômage frise les 30 %, alors qu'il était de 25,7 % en 2017[7] et de presque 0 % en 1980. La moitié des chômeurs sont des jeunes âgés de 15 à 35 ans. Cette situation est aggravée par les effets néfastes de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

4. Des progrès ont certes été accomplis dans la lutte contre la corruption et dans la gestion des finances publiques, mais il faudrait que la gouvernance soit plus inclusive et plus efficace. Parmi les autres problèmes, on peut citer l'absence d'un environnement favorable au développement de l'économie verte et la faible capacité d'appliquer des politiques publiques judicieuses. Il convient de renforcer les capacités des organisations de la société civile pour qu'elles puissent mieux exercer un contrôle citoyen sur les politiques publiques.

5. Le Gabon se trouve à un tournant décisif dans les efforts qu'il déploie pour accélérer son passage d'une économie fondée sur le pétrole à une économie verte. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement a adopté le Plan d'accélération de la transformation 2021-2023 afin de promouvoir de nouveaux moteurs de croissance

---

[1] Banque mondiale (2022) : https://databank.worldbank.org/databases/page/1/orderby/popularity/direction/desc?qterm=Gabon.

[2] République gabonaise, Conseil national Climat, troisième Communication nationale, février 2022.

[3] Fonds monétaire international (2022) : https://www.imf.org/en/Publications/WEO/weo-database/2022/April.

[4] République gabonaise : Enquête sur la pauvreté, Direction générale de la statistique, 2017.

[5] PNUD (2021) : https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/GAB.

[6] PNUD (2021) : https://hdr.undp.org/data-center/specific-country-data#/countries/GAB.

[7] République gabonaise : Enquête nationale sur l'emploi et le chômage, Ministère de l'emploi.

(transformation du bois, agriculture durable, écotourisme, etc.) et de renouveler le contrat social (emplois décents, accès universel aux services sociaux, etc.). Le Gabon a réaffirmé sa détermination à préserver ses ressources naturelles en tant que biens mondiaux. Il entend monétiser ces services écosystémiques pour investir dans la conservation des ressources naturelles, l'économie verte et la réduction des disparités régionales. Il est également déterminé à s'adapter aux changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en rendant son infrastructure économique et son urbanisation résilientes face à ce phénomène.

6. S'inspirant des promesses faites dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'équipe de pays des Nations Unies a adopté le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 pour aider le Gabon à régler ses problèmes multiformes. Elle ambitionne de contribuer, d'ici à 2027, à une réduction considérable de la pauvreté ainsi que des inégalités sociales et des inégalités de genre, et à la préservation des écosystèmes pour assurer le développement durable du pays. Le Plan-cadre a trois objectifs prioritaires stratégiques : a) la promotion de la bonne gouvernance ; b) la transition vers une économie verte ; c) l'égalité des chances et la cohésion sociale. En prenant comme point de départ les problèmes relevés dans l'analyse commune de pays (manque de perspectives économiques et d'emplois, féminisation de la pauvreté et disparités régionales), le Plan-cadre ciblera les populations les plus vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales.

7. Le PNUD est bien placé pour faciliter l'exécution du Plan-cadre de coopération compte tenu de ses avantages comparatifs et des partenariats qu'il a noués avec le Gouvernement, les partenaires de développement et l'équipe de pays des Nations Unies. Les travaux d'analyse qu'il a menés (analyse de l'incidence de la COVID-19 sur la réalisation des objectifs de développement durable et de la réponse socioéconomique à cette maladie, évaluation du financement du développement et examen de la gouvernance) ont aidé à élaborer le Plan-cadre, y compris l'analyse commune de pays.

8. L'évaluation finale du précédent programme de pays (2018-2022) a montré que celui-ci était utile et en phase avec les priorités nationales, et ce, malgré les difficultés rencontrées dans l'exécution des plans de développement local. À l'issue de cette évaluation, il a été recommandé que les interventions futures soient axées sur la gouvernance économique, locale et environnementale. À la lumière de ces conclusions, le nouveau programme de pays (2023-2027) mettra davantage l'accent sur les solutions intégrées et fondées sur la nature pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable au Gabon.

9. Le PNUD tire également ses avantages comparatifs du fait qu'il apporte des solutions types intégrées dans six domaines (pauvreté et inégalités, gouvernance, résilience, environnement, énergie et égalité des genres), facilitant ainsi la création de programmes communs avec les principales parties prenantes, afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Au Gabon, le PNUD a un impact considérable dans les domaines liés à la protection de l'environnement et les domaines connexes (chaînes de valeur et emplois verts, finance durable, etc.), dans lesquels les projets communs actuels seront renforcés pour faciliter la transition vers une économie verte et bleue. Il est reconnu comme un conseiller de confiance en matière de bonne gouvernance, premier pilier du Plan-cadre de coopération. Le bureau de pays prendra appui sur son expérience dans la promotion de quatre solutions types et d'un catalyseur du Plan stratégique du PNUD 2022-2025, comme décrit ci-dessous.

10. **Environnement**. Le PNUD a aidé le Gabon à élaborer son troisième rapport sur sa contribution déterminée au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et est un partenaire de confiance dans l'application des dispositions du mémorandum déclaratif d'intention conclu entre le Gouvernement gabonais et l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale. Il a dirigé des initiatives de renforcement des capacités des institutions chargées de la conservation des forêts et de l'optimisation de l'utilisation des terres, lesquelles seront essentielles au succès de la transition vers une économie verte et bleue, principal pilier du Plan-cadre de coopération.

11. **Gouvernance**. Le PNUD a joué un rôle majeur dans ce domaine en aidant à renforcer les capacités de gestion du développement, de lutte contre la corruption et de protection des droits humains. Son expertise et sa capacité à rassembler de multiples acteurs sont considérées comme des atouts pour l'exécution du Plan-cadre de coopération.

12. **Pauvreté et inégalités**. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUD exécute dans deux localités un projet pilote visant à renforcer les capacités des groupes vulnérables par l'entrepreneuriat, la formation (productivité, conservation et transformation des produits agricoles), la mise en réseau et l'accès au financement et aux solutions numériques.

13. **Égalité des genres**. Dans le cadre des solutions mises en place au titre du projet pilote susmentionné, le PNUD a conçu, avec d'autres organismes des Nations Unies, des interventions destinées à accroître la participation et la contribution des femmes. Cela a permis de tirer des enseignements intéressants dans plusieurs domaines (transferts en espèces aux entrepreneuses touchées par la pandémie de COVID-19, ciblage des microentreprises dirigées par des femmes, renforcement des capacités, défis de l'innovation et solutions numériques portées par des entrepreneuses visant à renforcer les chaînes de valeur vertes, etc.). D'autres interventions ont mis l'accent sur le plaidoyer en faveur de la budgétisation tenant compte des questions de genre.

14. **Financement du développement**. Dans le cadre du précédent programme de pays, le PNUD a joué un rôle clef dans le renforcement du partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds monétaire international (FMI) en vue de développer le cadre de financement national intégré. Il a soutenu plusieurs études (fiscalité verte, investissements privés verts, finances publiques vertes, etc.) et renforcé les capacités nationales dans ces domaines. Cette expérience facilitera la création, avec d'autres acteurs, d'un environnement propice au financement de la transition vers une économie verte au Gabon. La collaboration actuelle avec le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans le domaine de la finance numérique et du financement des microentreprises constitue une base solide sur laquelle s'appuyer pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier pour les entreprises appartenant à des femmes ou à des jeunes.

15. Le PNUD peut également tirer parti de l'expertise de son Réseau mondial pour les politiques et de ses laboratoires d'accélération situés dans d'autres pays pour élaborer des solutions novatrices (notamment numériques) alliant transformation structurelle, adaptation aux changements climatiques et promotion de moyens de subsistance durables.

II. Priorités du programme et partenariats

16. Le programme de pays a été enrichi par les consultations tenues avec toutes les parties prenantes (Gouvernement, organisations de la société civile, secteur privé,

partenaires de développement, etc.) lors de l'élaboration du Plan-cadre de coopération, dont découlent la vision et les interventions qui y sont définies. Le programme de pays est en phase avec les priorités nationales, ainsi qu'avec l'offre stratégique renouvelée du PNUD en Afrique et la Promesse climatique. Le PNUD suit une approche intégrée qui tient compte des liens entre transformation structurelle verte, prospérité, conservation des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques et qui fait de la bonne gouvernance une condition préalable.

17. Conformément aux priorités du Gouvernement, le PNUD contribuera à l'exécution du Plan-cadre de coopération en favorisant des changements en profondeur ouvrant la voie à une économie verte et à la conservation des ressources naturelles, l'objectif étant de créer des emplois décents et d'améliorer les conditions de vie des populations, en particulier des femmes et des jeunes. Selon la théorie du changement, cette vision sera concrétisée si l'on permet à toutes les parties prenantes de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Il faudra que les institutions nationales et décentralisées mettent effectivement en œuvre une transformation structurelle verte conforme aux engagements environnementaux du pays (conservation des ressources naturelles, adaptation aux changements climatiques et réduction des risques de catastrophe). Une attention particulière devra être accordée à la promotion d'un environnement propice aux investissements privés verts et aux emplois verts décents. La condition préalable au succès de cette approche sera, avant tout, l'existence d'un système de gouvernance plus inclusif et plus responsable, à savoir une forte prise en main du Programme par les institutions nationales et locales, qui doivent y adhérer pleinement, l'application de normes de transparence et de lutte contre la corruption, la mise en œuvre en temps utile de réformes structurelles et l'autonomisation et la participation des populations, en particulier des femmes et des jeunes, et de la société civile.

18. Le PNUD appliquera cette théorie du changement en mettant à profit son soutien pour mobiliser les différents acteurs (institutions, organisations de la société civile et secteur privé) en faveur d'une transformation structurelle cohérente avec les contributions déterminées au niveau national et le « cadre de financement national intégré vert » du Gabon. Il continuera de plaider pour que tous les acteurs (Gouvernement, populations, société civile, secteur privé, etc.) s'engagent en faveur de la conservation des ressources naturelles, de l'économie verte, de la résilience et de l'adaptation aux changements climatiques. Il se donnera davantage de moyens de mobiliser des ressources pour l'exécution du Programme de pays et fournir des analyses et des solutions novatrices en vue d'obtenir des résultats dans ces domaines. Il mettra à profit le soutien qu'il apporte à toutes les composantes de l'équipe de pays des Nations Unies pour fournir des solutions types dans les quatre domaines ci-après, qui sont essentiels à la réussite de l'exécution du Plan-cadre de coopération :

a) **Gouvernance**. L'expertise du PNUD et sa capacité à rassembler les acteurs (institutions publiques, secteur privé, organisations de la société civile, partenaires de développement, etc.) seront utiles pour mettre en place des plateformes et créer, avec d'autres partenaires, des solutions intégrées favorisant un système de gouvernance inclusif et responsable, y compris une gouvernance efficace du cadre de financement national intégré et des politiques de financement dans différents domaines (économie verte, conservation des ressources naturelles et contributions déterminées au niveau national). Le PNUD continuera de plaider pour la transparence, la lutte contre la corruption et la participation, notamment par la promotion de la numérisation en vue de faciliter l'accès aux données et le déploiement de mécanismes de contrôle dirigés par les populations et la société civile ;

b) **Environnement**. Le PNUD est chargé de faciliter, en mettant à profit ses avantages comparatifs ainsi que les points forts et les capacités de financement de

plusieurs partenaires, notamment des institutions nationales, l'élaboration de solutions fondées sur la nature et de politiques tenant compte des risques destinées à préserver les ressources naturelles tout en accélérant la transition vers une économie verte. En tant que fournisseur de solutions intégrées, le PNUD utilisera la protection de l'environnement comme moyen de promouvoir le lien entre la croissance, la conservation de la nature et l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets. Il s'associera au Gouvernement pour mettre à jour sa stratégie d'adaptation et donner la priorité aux investissements à faible émission de carbone, en particulier dans les zones urbaines ;

c) **Pauvreté et inégalités**. Le PNUD amplifiera les résultats de son projet pilote de mécanisme de financement rapide en développant les chaînes de valeur vertes en vue d'assurer la sécurité alimentaire et la conservation des ressources naturelles tout en réduisant la dépendance à l'égard des importations alimentaires. Il créera ainsi des possibilités pour les populations laissées de côté, en particulier les femmes et les jeunes, en renforçant leurs connaissances et leurs capacités, en apportant des solutions novatrices et vertes (informations sur le climat, solutions numériques, protection sociale pour une croissance inclusive, etc.) et en promouvant des moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques ;

d) **Égalité des genres**. Le PNUD travaillera avec tous ses partenaires, notamment les entités des Nations Unies et le Gouvernement, pour promouvoir davantage les politiques et la budgétisation tenant compte des questions de genre, accélérer la participation des femmes à la vie économique et faire en sorte que les femmes prennent part à la prise de décisions dans les sphères publique et privée. Les efforts porteront en particulier sur les risques liés à l'inégalité de genre, tels que l'inégalité des salaires et la violence fondée sur le genre, face auxquels des mesures d'atténuation seront prises.

19. En s'appuyant sur ces solutions types et en tirant les enseignements voulus de ses travaux actuels relatifs au financement du développement, le PNUD s'emploiera en priorité à promouvoir un dispositif de gouvernance favorable à l'élaboration de solutions fondées sur la nature. Cette approche permettra de placer l'inclusion et la participation des populations, en particulier des femmes et des jeunes, au cœur de toutes les interventions.

20. Le PNUD facilitera la création de diverses plateformes (unité d'exécution au sein du conseil national de coordination du Plan d'accélération de la transformation, mécanisme de coordination du financement du développement, etc.) destinées à améliorer l'exécution et la coordination des projets de réforme et d'investissement structurels conformes aux objectifs de développement durable, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires de développement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les universités et les centres de recherche. Ce partenariat sera fondé sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans le but de tirer parti des meilleures pratiques développées ailleurs et de faire de la Zone de libre-échange continentale africaine un moteur du développement.

Gouvernance inclusive et responsabilité institutionnelle

21. Pour faire de l'économie verte (agriculture durable, agroforesterie, deuxième et troisième transformations du bois, écotourisme et développement de la chaîne de valeur non liée au bois) et de la conservation des ressources naturelles des leviers de développement, le PNUD aidera à concrétiser les priorités nationales en matière d'accélération de la transformation structurelle en renforçant les capacités du conseil national de coordination du Plan d'accélération de la transformation, qui relève du Cabinet de la Première Ministre et du Ministère de l'économie. En s'appuyant sur les avantages comparatifs de la Banque mondiale, de la Banque africaine de

développement, du FMI et d'autres partenaires de développement, le PNUD mettra l'accent sur la création des outils nécessaires à la conception, la coordination et l'application des politiques publiques et des systèmes statistiques, ainsi que sur l'analyse des risques visant à prévenir les chocs et à éliminer les risques. Pour inscrire ces efforts dans une perspective de développement durable, le PNUD, en collaboration avec le PNUE, continuera de plaider pour le renforcement des effets de synergie entre la stratégie de transformation structurelle et les contributions déterminées au niveau national afin de caser la gouvernance climatique dans le dispositif global de gouvernance. La numérisation permettra de moderniser la gestion du développement, d'améliorer le suivi et l'évaluation des interventions et de faciliter l'accès à des données statistiques de qualité.

22. Le PNUD collaborera avec les partenaires du développement (Union européenne, FMI, organismes des Nations Unies, organisations de la société civile, etc.) pour rendre les systèmes de gouvernance plus inclusifs et plus responsables. Il fera fond sur la collaboration entre les secteurs public et privé et la société civile en renforçant le mécanisme de gouvernance du cadre de financement national intégré et la capacité du Ministère de l'économie de promouvoir une transition juste et inclusive vers une économie verte. La lutte contre la corruption sera intensifiée pour accroître la confiance dans les institutions publiques et l'efficacité de la gestion des ressources publiques. En collaboration avec les organisations de la société civile et les populations, la numérisation sera encouragée en vue d'accroître la participation des acteurs non étatiques et de rendre le contrôle citoyen plus efficace et plus fiable.

23. L'accent sera mis sur la gouvernance locale pour réduire les disparités géographiques en matière de services sociaux et de perspectives économiques par la création d'emplois dans l'économie verte et la conservation des ressources naturelles. Le PNUD travaillera avec les institutions décentralisées dans la gestion des plans de développement local intégrés et mènera une expérience pilote sur le Fonds de développement local du Gabon. Cette expérience sera menée dans la province de l'Ogooué ou celle de la Nyanga, en synergie avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les Ministres de la décentralisation et de l'environnement, avant d'être étendue en fonction des possibilités de partenariat.

24. Faisant fond sur les enseignements tirés de son expérience, le PNUD appuiera une stratégie solide de financement de la transition vers une économie verte et à faible émission de carbone en mettant l'accent sur les nouveaux instruments financiers. Par exemple, dans le cas du financement de la lutte contre les émissions de carbone, il aidera le pays dans les efforts qu'il déploie pour accéder à ce type de financement et renforcera notamment sa capacité de participer à des transactions internationales au titre de l'article 6 de l'Accord de Paris, ainsi que sa capacité de concevoir des projets verts attractifs et susceptibles d'être financés. Il suivra la même approche s'agissant de la création d'autres instruments (financements mixtes, obligations vertes ou bleues, conversion de dettes en programmes de protection de la nature, etc.) en collaboration avec son pôle de financement et le PNUE. Sous la houlette du Ministère du budget, la fiscalité verte sera encouragée, de même que la rationalisation des charges fiscales et la réalisation, à titre prioritaire, d'investissements publics en faveur d'activités économiques proches de la neutralité carbone.

25. Ces efforts seront combinés à la suppression des obstacles à la mobilisation de ressources nationales accrues, à l'accès au financement climatique et à l'exécution de projets de protection de l'environnement. En ce qui concerne la protection de la biodiversité, le bureau de pays, en partenariat avec l'Initiative pour le financement de la diversité biologique du PNUD, le Gouvernement français et l'Union européenne, renforcera la capacité de la Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature d'analyser les politiques et l'environnement institutionnel, d'examiner

les dépenses publiques et de formuler une stratégie de financement de la protection de la biodiversité, dans le cadre de la stratégie nationale de financement intégrée.

26. Le PNUD renforcera son partenariat avec l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale afin d'intégrer la dimension climatique dans le dispositif global de gouvernance. Il établira d'autres partenariats avec des fonds verticaux et le secteur privé pour améliorer l'accès au financement durable et faciliter l'élaboration de solutions fondées sur la nature afin de mieux relier croissance verte, conservation des ressources naturelles et adaptation aux changements climatiques. Des initiatives communes seront menées avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en matière de finances publiques (budgétisation sociale, verte et climatique et outils de suivi) et de politique d'évaluation nationale, grâce à des solutions numériques. Le PNUD collaborera également avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en matière de budgétisation tenant compte des questions de genre, et avec le Fonds des Nations Unies pour la population dans le domaine des données, afin de mieux comprendre le lien entre la dynamique démographique, l'employabilité et la transition vers une économie verte dans un pays où 90 % de la population vit en zone urbaine.

Développement durable inclusif et résilience

27. Pour consolider les engagements pris par le pays au titre de l'Accord de Paris et de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le PNUD encouragera l'élaboration de politiques nationales et renforcera les capacités des acteurs clefs, notamment le Conseil national Climat, l'Agence nationale des parcs nationaux et l'Agence du développement agricole. En partenariat avec l'Union européenne, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, des organisations de la société civile internationales, la FAO et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), il s'emploiera en priorité à mettre à l'essai et à l'échelle des solutions en accord avec le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+). Cela permettra : a) d'accroître le potentiel de stockage du carbone par l'augmentation de la superficie des zones protégées, la gestion durable et l'utilisation efficace des écosystèmes et de la biodiversité, et le renforcement de la surveillance des forêts et de la biodiversité au niveau national ; b) de réduire les émissions du secteur agricole dans l'avenir en optimisant l'utilisation des terres tout en renforçant l'autosuffisance alimentaire. En collaboration avec l'UNESCO, l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale et le FEM, le PNUD soutiendra également l'aménagement des espaces verts (parcs urbains, pépinières forestières, jardins botaniques, éducation et sensibilisation des populations urbaines aux solutions fondées sur la nature) et les « mini-solutions » de compensation ou d'urbanisation à faible émission de carbone (gestion des déchets, énergie, transport, protection des bassins hydrographiques et services écosystémiques dans les zones périurbaines). Il encouragera également les approches intégrées de l'aménagement du territoire en améliorant la collecte de données et les systèmes de suivi et d'évaluation aux niveaux national et local.

28. La conservation des ressources naturelles appelle des solutions différentes pouvant aider les populations locales à préserver les moyens de subsistance durables menacés par les changements climatiques. En collaboration avec le FEM et la FAO, le PNUD renforcera les capacités des institutions décentralisées, des populations locales et de la société civile dans les provinces du Bas-Ogooué et du Bas-Nyanga par la création et la gestion durable de forêts communautaires, la protection de la biodiversité, la promotion d'entreprises communautaires (agriculture durable, pêches et accès à une énergie à faible teneur en carbone) et de chaînes de valeur de remplacement liant les activités économiques à l'écotourisme. L'accent sera en

particulier mis sur les initiatives dirigées par des femmes ou des jeunes dans les zones vulnérables touchées par les changements climatiques.

29. La transition vers une économie verte nécessite un écosystème inclusif et propice à l'investissement privé. En collaboration avec ses partenaires (Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne, organisations du secteur privé, etc.), le PNUD facilitera l'amélioration de l'environnement des affaires, développera des partenariats public-privé, promouvra le financement durable et renforcera les compétences et l'employabilité dans l'économie verte. L'accent sera mis sur la création d'une alliance productive entre le secteur privé et les populations locales aux fins de leur participation à des chaînes de valeur vertes soutenues par des solutions numériques inclusives. La conservation des ressources naturelles et l'économie verte étant d'importantes sources d'emplois, le PNUD nouera des partenariats avec des acteurs clefs (secteur privé, secteur financier, pépinières d'entreprises, Union européenne, Organisation internationale du Travail, etc.) et tirera parti des initiatives gouvernementales pour donner la priorité à l'autonomisation économique des jeunes en mettant à l'essai et à l'échelle des solutions locales dans le cadre du programme Youth-Connekt (sensibilisation, renforcement des compétences des jeunes et entrepreneuriat, en particulier dans l'économie verte).

30. Pour accompagner cette dynamique, il sera donné aux communautés locales et autochtones, notamment aux femmes et aux jeunes, la possibilité de participer à la définition et à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature visant à assurer la conservation des ressources naturelles, renforcer la qualité des services écosystémiques et lutter contre les changements climatiques, ainsi qu'à la prise des décisions à cet égard. Dans les provinces du Bas-Ogooué et du Bas-Nyanga, l'accent sera en particulier mis sur la participation des populations grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions intégrées de développement local, y compris la création de nouvelles chaînes de valeur (apiculture, pêches et exploitation des produits forestiers autres que le bois d'œuvre).

31. Pour faciliter la mise en œuvre de ces initiatives, le PNUD renforcera son partenariat avec l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale, le FEM et la FAO. Il établira également des partenariats avec le Fonds vert pour le climat, le secteur privé et le FENU, ainsi que des partenariats s'inscrivant dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

III. Administration du programme et gestion des risques

32. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

33. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

34. Un comité stratégique présidé par la Ministre de l'économie formulera des orientations générales aux fins de l'exécution du programme de pays, en collaboration avec des ministères sectoriels et d'autres acteurs participant à l'exécution, afin de renforcer les capacités des partenaires de réalisation et de promouvoir la durabilité du programme.

35. Afin de maximiser l'impact et l'efficacité des interventions liées au programme et d'aborder les solutions de façon systémique, l'approche par portefeuille sera progressivement introduite pour assurer la cohérence du programme, éviter les démarches cloisonnées et favoriser l'assimilation des connaissances. Compte tenu de la croissance attendue du portefeuille, le bureau de pays ajustera sa structure pour qu'elle soit adaptée à ses objectifs et davantage souple et efficace. Il surveillera les risques financiers découlant de l'augmentation importante du portefeuille. Il appliquera les normes sociales et environnementales ainsi que le mécanisme de responsabilité du PNUD pour gérer ces risques.

36. L'un des risques liés à l'exécution du programme est que les institutions et les communautés nationales et locales peuvent ne pas toujours adhérer aux produits et aux résultats du programme. D'autres risques sont liés aux retards qu'il peut y avoir dans les réformes institutionnelles essentielles pour la transformation économique et la cohérence avec le Plan d'action pour le climat, et à l'absence d'un environnement propice à la mobilisation du secteur privé en faveur des solutions et des initiatives d'adaptation fondées sur la nature. Le contexte international difficile, en particulier les conséquences de la pandémie de COVID-19, pourrait amener les donateurs à redéfinir leurs priorités et à diminuer les ressources allouées aux services sociaux de base et à l'application du principe consistant à ne laisser personne de côté.

37. Pour assurer la participation et l'adhésion pleines des institutions nationales et locales, le bureau de pays promouvra davantage l'inclusion dans le cadre de la conception et de l'exécution des programmes. Des réunions et des consultations seront régulièrement tenues afin d'évaluer le niveau d'engagement de ces parties prenantes. Une stratégie de communication inclusive aidera les parties prenantes à se reconnaître dans les programmes et les résultats du PNUD.

38. Pour que les retards dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles n'entravent pas la transformation économique, le bureau de pays intensifiera les activités d'information et fournira une assistance technique afin que les politiques nécessaires soient effectivement élaborées et approuvées aux différents niveaux de décision.

39. Afin de mobiliser le secteur privé, le bureau de pays espère pouvoir tirer parti du rendement élevé du financement climatique et de l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance pour susciter l'intérêt des principaux acteurs du secteur. Dans le cadre de sa stratégie de partenariat, il recensera les entreprises clefs du secteur privé et les autres donateurs et consolidera les partenariats par la participation aux organes de gouvernance du programme et l'élaboration de projets communs.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

40. Dans le cadre de l'examen et de l'analyse périodiques du programme de pays, dont les produits découlent du Plan-cadre de coopération, le PNUD s'appuiera principalement sur le système national d'information statistique pour la production, la mise à jour et la diffusion des statistiques essentielles au suivi des indicateurs de résultat. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, il promouvra de

nouvelles solutions dans les domaines de la collecte et de la gestion des données, notamment de la comptabilisation du capital naturel et de la budgétisation verte.

41. L'exécution du programme de pays et la progression vers les résultats escomptés feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de réunions de coordination, d'examens semestriels et annuels et d'une évaluation à mi-parcours directement liés au processus d'examen institutionnel du Plan-cadre de coopération. Le PNUD utilisera des données relatives aux indicateurs, des rapports d'activité, des informations issues des visites sur le terrain et d'autres analyses pour alimenter les examens réguliers et éclairer la prise de décisions. Les données, informations et connaissances générées par ces examens et évaluations alimenteront le système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, le PNUD organisera régulièrement des réunions sur le terrain avec les bénéficiaires et d'autres parties prenantes afin de recueillir leurs avis et de maximiser l'utilisation des solutions numériques pour collecter des données et éclairer la prise de décisions.

42. Conformément à sa politique d'évaluation, le PNUD a élaboré un plan d'évaluation, qui prévoit des évaluations du programme de pays, des résultats et des projets, ainsi que des évaluations thématiques. Ces évaluations seront effectuées selon les règles et règlements du PNUD. Elles viseront à améliorer la qualité de l'exécution du programme par l'apprentissage et l'adaptation, notamment des ajustements qui seront apportés à la théorie du changement et au cadre de résultats et d'allocation des ressources si cela est jugé nécessaire à l'issue d'un examen à mi-parcours.

43. Le PNUD allouera au moins 15 % de son budget aux investissements dans l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Il utilisera son marqueur genre pour suivre les contributions et les résultats du programme dans ces domaines.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Gabon (2023-2027)

Priorités ou objectifs du pays : amélioration de la gouvernance et de la transparence dans le secteur public, renforcement des instruments de financement du développement durable et transformation économique

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2027, le cadre juridique et institutionnel est renforcé et les institutions sont plus responsables, plus transparentes et plus efficaces, afin d'assurer une gouvernance plus orthodoxe et plus inclusive et un développement équitable conformément aux engagements pris par le pays au niveau national et international (les 17 objectifs de développement durable)

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : transformation structurelle accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Indicateur 1.a : Indice de perception de la corruption Niveau de référence : 31 Niveau cible : 35 **Indicateur 1.b** : Indice Mo Ibrahim de la gouvernance Niveau de référence : 47,7 Niveau cible : 50 **Indicateur 1.c** : proportion de femmes aux postes de direction dans l'administration publique Niveau de référence : 38,5 % Niveau cible : 50 %	**Source des données** : Transparency International **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : PNUD **Source des données** : Fondation Mo Ibrahim **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : PNUD **Source des données** : rapport d'activité de l'Observatoire des droits de la femme Annuaire statistique (Direction générale des statistiques) Recensement général de la population et de l'habitat **Fréquence de la collecte** : annuelle **Entité responsable** : ONU-Femmes	**Produit 1.1** : les institutions publiques (Cabinet de la Première Ministre et Ministère de l'économie) sont mieux à même de gérer, de suivre et d'évaluer la transformation structurelle économique et écologique, conformément aux contributions déterminées au niveau national, et de diversifier leur financement **Indicateur 1.1.1** : nombre de plateformes collaboratives ou de plateformes numériques multipartites (Gouvernement, secteur privé, société civile, etc.) établies qui : a) sont en phase avec les priorités nationales, ainsi qu'avec les objectifs de développement durable et le cadre de financement ; b) permettent de mettre en concordance les réformes et les investissements en faveur de la transformation structurelle avec le plan d'action ; c) favorisent le suivi et l'évaluation conformément à la politique nationale Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 Source : Ministère de l'économie, Ministère de la lutte contre la corruption, Ministère de l'environnement Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 1.1.2** : volume des ressources mobilisées par le Gouvernement au moyen de nouveaux instruments de financement vert durable et novateur Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 500 millions de dollars Source : Ministère de l'économie/Fonds gabonais d'investissements stratégiques Fréquence de la collecte : annuelle	Conseil national Climat, Cabinet de la Première Ministre, Ministère de l'économie, Ministère de l'environnement, Ministère du budget, Ministère de la lutte contre la corruption, Ministère de l'intérieur, Ministère de la décentralisation, Ministère de l'économie numérique, Ministère de la justice, Ministère de la jeunesse Agence nationale des parcs nationaux Assemblée nationale Mairies, conseils départementaux, Organisations de la société civile Bureau de la Coordonnatrice résidente, UNICEF, UNESCO **Secteur privé** : banques, Fonds gabonais	**Ressources ordinaires : 0,768 million de dollars** **Autres ressources : 13,49 millions de dollars**

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
		Indicateur 1.1.3 : proportion du budget national allouée à l'économie verte et à la conservation des ressources naturelles au titre de la mise en œuvre du cadre de financement national intégré Niveau de référence (2022) : 4,45 % Niveau cible : 15 % Source : Ministère du budget Fréquence de la collecte : annuelle	d'investissements stratégiques	
		Produit 1.2 : la société civile et la population, en particulier les femmes et les jeunes, aux niveaux national et local, participent effectivement à la prise de décisions publiques et à un contrôle citoyen efficace à l'aide d'outils numériques		
		Indicateur 1.2.1 : nombre de politiques et de stratégies visant à protéger et à promouvoir : a) les espaces et les mécanismes inclusifs ainsi que les capacités en faveur du dialogue public ; b) l'accès à des informations fiables sur les questions d'intérêt public (indicateur 2.4.5 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) = 3 ; b) = 2 Source : Ministère de la lutte contre la corruption Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 1.2.2 : pourcentage de femmes et de jeunes élus au Parlement. Niveau de référence (2018) : femmes = 16,2 % ; jeunes = 0 % Niveau cible : femmes = 25 % ; jeunes = 15 % Source : Assemblée nationale Fréquence de la collecte : quinquennale		
		Indicateur 1.2.3 : nombre de partenariats avec des organisations de la société civile et d'autres organes et réseaux visant à promouvoir l'égalité des genres ainsi que l'exercice de responsabilités par les femmes et la participation de celles-ci qui sont dirigés par des femmes Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 Source : Ministère de la santé et des affaires sociales Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
		Produit 1.3 : des systèmes juridiques et institutionnels permettant de lutter contre la corruption et de promouvoir la transparence dans la gestion des ressources naturelles sont mis en place pour apporter des solutions et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable **Indicateur 1.3.1** : nombre de solutions numériques mises au point pour lutter contre la corruption Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 5 Source : Ministère de la lutte contre la corruption Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 1.3.2** : nombre de structures publiques et privées, notamment dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, appliquant effectivement des mesures de lutte contre la corruption Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 10 Source : Ministère de la lutte contre la corruption Fréquence de la collecte : annuelle **Produit 1.4** : le cadre juridique, institutionnel et opérationnel de la décentralisation est finalisé, mis en œuvre et financé en partie par des financements durables, pour accélérer le développement local et la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local **Indicateur 1.4.1** : nombre de municipalités qui a) élaborent, b) mettent en œuvre et c) financent, notamment à l'aide de financements durables, des projets de développement local, afin de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) = 10 ; b) = 5 ; c) = 2 Source : Fonds gabonais d'investissements stratégiques Fréquence de la collecte : annuelle		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
		Indicateur 1.4.2 : proportion du budget national allouée aux provinces pour l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales Niveau de référence (2022) : 0 % Niveau cible : 2 % Source : Ministère du budget Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 1.4.3** : nombre de politiques de développement local axées sur l'économie verte et la conservation des ressources naturelles, élaborées avec la société civile et les populations locales Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 10 Source : Ministère de l'intérieur Fréquence de la collecte : annuelle		
Priorité ou objectif du pays : repenser le modèle social, promouvoir l'égalité et l'inclusion et lutter contre la pauvreté et les inégalités				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération (ou équivalent) faisant intervenir le PNUD : d'ici à 2027, les populations, notamment les jeunes et les femmes, participent à la gestion durable des ressources naturelles et bénéficient des fruits d'une transition maîtrisée vers une économie verte et bleue, dans un environnement plus résilient face aux changements climatiques (objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 17).				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique : renforcement de la résilience pour répondre à l'incertitude et au risque systémique				
Indicateur 2.a : émission et absorption de CO_2 (tonnes métriques par habitant) Niveau de référence : à confirmer Niveau cible : à confirmer **Indicateur 2.b** : superficie de forêts gérées de manière durable ou soumises à une certification indépendante Niveau de référence : 81,9 % Niveau cible : 100 % **Indicateur 2.c** : nombre de sites revêtant une importance pour la biodiversité terrestre qui se trouvent dans des zones protégées	**Source des données (indicateurs 2.a, 2.b et 2.c)** : Direction générale de l'égalité des chances et du genre, Direction générale de la prospective, Direction générale des collectivités locales, Agence nationale des parcs nationaux **Fréquence de la collecte (indicateurs 2.a, 2.b et 2.c)** : annuelle **Entités responsables (indicateurs 2.a, 2.b et 2.c)** : Ministère de l'économie, Ministère de la lutte contre la corruption, Ministère de l'intérieur, Direction générale de l'environnement	**Produit 2.1** : les institutions nationales et locales et les populations locales, notamment les jeunes et les femmes, définissent et appliquent des solutions fondées sur la nature pour gérer et conserver les ressources naturelles, et prennent des décisions à cet égard **Indicateur 2.1.1** : Nombre de lois d'application visant à garantir la participation des populations locales, y compris une forte participation des femmes et des jeunes, à la gestion transparente et durable des ressources naturelles Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 Source : Direction générale de l'environnement et de la protection de la nature Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 2.1.2** : niveau de mise en œuvre d'un mécanisme efficace de comptabilisation du capital naturel Niveau de référence (2022) : 0	Conseil national Climat, Cabinet de la Première Ministre, Ministère de l'économie, Ministère de l'environnement, Ministère du budget, Ministère de l'économie numérique, Ministère des petites et moyennes entreprises, Ministère de l'agriculture Organisations de la société civile Groupe du climat et des forêts du PNUD, FAO, UNESCO, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Bureau	**Ressources ordinaires : 0 million de dollars** **Autres ressources : 45,21 millions de dollars**

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
Niveau de référence : à confirmer Niveau cible : à confirmer **Indicateur 2.d** : taux de chômage par genre, âge et handicap Niveau de référence : femmes = 28,5 % ; hommes =14,4 % ; jeunes = 44,7 %. Niveau cible : à confirmer **Indicateur 2.e** : taux de participation au marché du travail pour les personnes âgées de 15 ans et plus, par genre (et race/ethnicité si disponible) Niveau de référence : à confirmer Niveau cible : à confirmer	**Source des données (indicateurs 2.d et 2.e)** : Direction des petites et moyennes entreprises, Direction générale de la prospective, Agence nationale des parcs nationaux, Direction générale de l'environnement, Office national de l'emploi, Agence nationale de promotion des investissements **Fréquence de la collecte (indicateurs 2.d et 2.e)** : annuelle **Entités responsables (indicateurs 2.d et 2.e)** : Ministère de l'économie, Ministère des petites et moyennes entreprises, Ministère de l'environnement	Niveau cible : 1 Système d'évaluation : 0 = mécanisme pas en place ; 1 = travail commencé ; 2 = travail en cours ; 3 = mécanisme presque mis en place ; 4 = mécanisme en place et opérationnel) Source : Ministère du budget Fréquence de la collecte : annuelle **Produit 2.2** : les institutions nationales et locales, les populations locales, notamment les jeunes et les femmes, et la société civile mettent au point des solutions novatrices et intégrées pour promouvoir des moyens de subsistance durables adaptés aux changements climatiques **Indicateur 2.2.1** : nombre de femmes et d'hommes des zones vulnérables bénéficiant directement d'initiatives (y compris des emplois) de protection et de gestion durable des ressources naturelles (forêt, biodiversité) (indicateur fondé sur l'indicateur 4.1.1 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : Hommes = 1 000 Femmes = 1 500 Source : Agence nationale des parcs nationaux Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 2.2.2** : superficie des zones protégées nouvellement aménagées (en hectares) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 600 000 hectares Source des données : Agence nationale des parcs nationaux Fréquence de la collecte : annuelle **Indicateur 2.2.3** : degré dans lequel le pays a mis en place des mesures d'alerte rapide et de préparation pour gérer les conséquences des conflits, des catastrophes, des pandémies et d'autres chocs (indicateur 3.1.2 du plan stratégique) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 Système d'évaluation : 0 = mesures pas en place ; 1 = travail commencé ; 2 = travail en cours ;	de la Coordonnatrice résidente Secteur privé, y compris les pépinières d'entreprises	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	*Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable*	*Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)*	*Principaux partenaires ou cadres de partenariat*	*Montant indicatif des ressources, par réalisation (dollars É.-U.)*
		3 = mesures presque en place ; 4 = mesures en place) Source : Direction générale de la prévention des risques et des catastrophes naturelles Fréquence de la collecte : annuelle		
		Produit 2.3 : mise en place d'un écosystème propice aux investissements privés et à la création d'emplois dans l'économie verte, en particulier pour les femmes et les jeunes		
		Indicateur 2.3.1 : niveau de mise en œuvre d'un cadre juridique favorable à l'investissement privé vert, notamment pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes et des jeunes Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 Système d'évaluation : 0 = pas de cadre juridique ; 1 = cadre juridique en cours d'élaboration ; 2 = cadre juridique en place ; 3= cadre juridique mis en œuvre Source : Agence nationale de promotion des investissements Fréquence de la collecte : tous les 2 ans		
		Indicateur 2.3.2 : nombre d'emplois créés pour les jeunes et les femmes dans l'économie verte Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : Femmes âgées de 18 à 35 ans = 1 500 Hommes âgés de 18 à 35 ans = 1 500 Femmes âgées de plus 35 ans = 2 000 Source : Office national de l'emploi Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.3.3 : nombre a) d'entreprises et b) de communautés participant à des systèmes alimentaires durables et à une économie circulaire, notamment au moyen des nouvelles technologies. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) = 30 ; b) = 50 Source : Direction générale de l'agriculture Fréquence de la collecte : annuelle		